



Flash Arguillon



Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 295 - Septembre 2022 - 28ème année

Édito

L'Assemblée Générale de la SCAPIAD,

votre coopérative, se
déroulera le vendredi 30
septembre à 19h à la salle
du 8 mai 1945 - 1 rue
Hector Berlioz - à Poisat.

Ordre du jour :

- **Rapport de gestion** par
le conseil
d'administration,
- **Approbation des
comptes de l'exercice
clos au 31/12/2021,**
- **Affectation du résultat,**
- **Renouvellement de
mandat
d'administrateurs,**
- **Réponses aux
questions des associés
coopérateurs.**

Le rapport de gestion aux
associés coopérateurs, les
comptes annuels et le
texte des résolutions
proposées sont
consultables au siège de la
Sté Coopérative de
l'Abeille Dauphinoise.

**Nous vous espérons
nombreux.**

Le coin du débutant

En cette fin du mois d'août la canicule diminue d'intensité, même si les températures restent supérieures à la moyenne, la nuit nous donne un peu d'humidité que nous n'avions plus depuis plusieurs semaines. Les fleurs ont disparu depuis longtemps et un nourrissage léger après la récolte a pu être fait.

Les journées sont encore assez chaudes pour ouvrir et estimer la quantité des provisions. Le trèfle blanc recommence à fleurir timidement, le lierre n'est pas encore là, si les provisions sont basses nourrissez très légèrement pour faire le lien. Ce n'est pas parce que les abeilles vident le nourrisseur qu'elles ont faim, elles stockent. Attention à laisser suffisamment de place pour que la reine puisse pondre c'est un gage de survie pour la colonie cet hiver.

Les hausses une fois léchées doivent être soigneusement empilées, traitées au soufre pour éliminer fausses teignes et insectes amateurs de cire. Les placer dans un endroit aéré à l'abri de la pluie avec une grille en haut et en bas pour éviter l'entrée des insectes. Cette grille doit être suffisamment fine pour faire barrage à tous les insectes. La toile de filtrage vendue à la Scapiad est bien adaptée pour cela. Certains mettent des feuilles de noyer entre les hausses pour compléter le traitement. Si ce n'est déjà fait il est temps de mettre les médicaments anti varroa que vous avez commandé au printemps. L'Apivar reste statistiquement le plus efficace. Les lanières placées en opposition dans la ruche doivent rester en place un maximum de 12 semaines. Pour une meilleure efficacité inverser leur position au bout de 6 semaines. Surtout n'oubliez pas de les enlever au bout de 12 semaines pour éviter le phénomène d'accoutumance.

Livre du mois : **Le frelon asiatique, un redoutable prédateur** de E. Darrouzet, SNA Editeur

Le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* inquiète, interroge, voire même passionne de nombreuses personnes. Ce frelon invasif venu de Chine pose des soucis en Europe : impacts négatifs sur les populations d'insectes européens, dont l'abeille, sur certaines activités économiques (secteur apicole, viticole, production de fruits, gestion des espaces verts...), et sur la santé humaine (risque d'accidents). Face à ces divers problèmes, que pouvons-nous faire ?

Malgré cette vision inquiétante et les questions en terme de protection et de contrôle que beaucoup se posent, à raison, le frelon asiatique offre de nombreux sujets d'étonnement, via la construction de son nid, la structure et le fonctionnement de ses sociétés, ses interactions avec les espèces locales, etc.

Ce livre vous permettra d'en apprendre plus sur le comportement de cet insecte "particulier".

Formations COMPLÉMENTAIRES

- **Produire de la propolis de qualité** : sam 8 oct - de 9h à 16h avec pause casse-croûte - coût : 15€
- **Les risques professionnels apicoles** : quelles pratiques à adopter pour préserver sa santé et sa sécurité : merc 26 oct - de 18h à 21h - coût : 10€
- **Traitement hivernal à l'acide oxalique et stratégie anti varroa** : sam 05 nov - de 9h à 12h - coût 10€
- **Confectionner un baume, un bee-wrap et sa teinture de propolis** : sam 12 nov - de 9h à 12h - coût : 15€
- **Le goût du miel** : appréciation organoleptique des miels : sam 26 nov et sam 10 déc - de 9h à 16h avec pause casse-croûte - coût : 50€
- **Construction d'une ruche en paille sur Warré** : sam 3 déc et dim 4 déc - de 9h à 16h avec pause casse-croûte - coût : 75€ 
- **La réglementation et la fiscalité apicole** : sam 14 janvier 2023 - de 9h à 13h - coût : 10€

Pour s'inscrire

Envoyez par courrier à l'Abeille votre nom, prénom, tél, mail sur papier libre ou en remplissant la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site ("Formations" puis "Complémentaires"), le tout accompagné de votre chèque...ou, passez nous voir.

26ème concours des miels du Dauphiné et des départements limitrophes et analyse pollinique des miels

Jusqu'au 15 octobre, vous pouvez vous inscrire au concours et/ou réaliser une analyse pollinique de votre miel.

Préparez vos 2 pots PET de 250g, votre déclaration de rucher faite à partir du 1er sept 2022, et passez nous voir pour vous inscrire. Retrouvez le règlement du concours sur le site dans "Nos actions".

3 possibilités de participation :

- le concours des miels avec une analyse simple (HMF: qualité de conservation du miel, tx d'humidité, analyse organoleptique) : apporter 2 pots PET de 250g et 25 € par chèque.
- une analyse qualitative pollinique seule : apporter 1 pot PET de 250g et 40€ par chèque*.
- le concours des miels + une analyse qualitative pollinique : apporter 2 pots PET de 250g et 65€ par chq*.

* Comme l'année dernière, les stagiaires Initiation 2022 auront une réduction : l'analyse pollinique sera proposée à 30€ au lieu de 40€. L'ensemble des coûts prennent en compte une subvention France Agrimer et une participation de l'Abeille Dauphinoise.

Attention : utiliser les pots PET (plastique) et non en verre.

Le sirop vendu à la Coop :

Ses caractéristiques

Notre choix s'est porté sur le Sirop **Butiforce** : le premier sirop de nourrissage issu de la recherche en collaboration avec l'INRA. **Sirop enrichi en vitamines et protéines, garanti sans OGM, ni pesticides.** Issu de l'amidon : sucres purifiés avec du fructose, du glucose et un apport supplémentaire en acides aminés, protéines, vitamines, oligo-éléments et acides carboxyliques. C'est un sirop prêt à l'emploi, complet et équilibré, formulé de telle manière que le produit soit universel : pouvant être utilisé tant pour le nourrissage de printemps que d'automne. Il peut se conserver 2 ans à l'abri de la lumière.

Les prochains stands de l'Abeille Dauphinoise

- A Voreppe : aux Journées du patrimoine le **17-18 septembre**,
- Au Fort Barraux : Fête des plantes aromatiques le **18 septembre**,
- A Montbonnot : Fête du miel les **1-2 octobre**,
- A Saint Egrève : Fête du miel les **19-20 novembre**.

"Apis mellifera" divise la ruche en 2 espaces pour limiter les contaminations

Les abeilles européennes, aux colonies très compartimentées, mettent en place des stratégies de distanciation pour faire face à la transmission du varroa et des parasites. Ainsi les colonies se divisent en deux parties distinctes : les niveaux extérieurs regroupent les ouvrières, plus âgées, comme les butineuses tandis que la partie centrale abritent les jeunes, les nourrices et la reine. Ces dernières, qui assurent la survie de la colonies, sont ainsi mieux protégées.

Article d'une étude de l'université de Sardaigne.

C'est le moment de déclarer ses ruches !

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er sept. et le 31 déc. les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (ruches, ruchettes, nuclei). Comment faire sa déclaration ? **Rdv sur notre Site dans la rubrique « Guide » puis « Déclaration de rucher » ou directement sur le site du Ministère de l'agriculture :**

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

Construire son piège à Frelons Asiatiques

- Pour obtenir le plan de montage avec 2 cônes plastiques : aller sur le site web dans la rubrique "Guide" puis "frelons asiatiques : piégeage".
<http://abeille-dauphinoise.fr/page/piege-frelon-asiatique>

- et maintenant nous avons aussi un piège à frelons (couvercle spécifique et sélectif) qui se visse sur un bocal que vous pouvez acheter à la Coop.

Avis de Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022 de la sté Coopérative Apicole de l'Abeille Dauphinoise (SCAPIAD)

La date de l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle 2022 est fixée au mercredi 14 septembre à 19h au siège de la SCAPIAD - 22 place Bernard Palissy - 38320 Poisat.

Toutefois si cette première AG n'atteint pas le quorum requis, présence de la moitié des associés coopérateurs pour délibérer, convocation pour une seconde assemblée :

**Assemblée Générale ordinaire 2022 le vendredi 30 septembre 2022
à 19 h 00
à la salle du 8 mai 1945, 1 rue Hector Berlioz, 38320 POISAT**

Ordre du jour de l'assemblée générale 2022 :

- **Rapport de gestion par le conseil d'administration**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021** et quitus aux administrateurs
- **Affectation du résultat de l'exercice et rémunération des parts sociales**
- **Renouvellement de mandats d'administrateurs**
- **Réponses aux questions des associés coopérateurs**

Le rapport de gestion aux associés coopérateurs, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées sont consultables au siège de la Sté Coopérative de l'Abeille Dauphinoise.

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un(e) apiculteur(trice), associé(e) coopérateur de la Société Coopérative Apicole de l'Abeille Dauphinoise en utilisant le pouvoir ci-joint à cette invitation.

Eric PERRET

Président du Conseil d'administration de la SCAPIAD

Pourquoi deux dates d'assemblée générale ?

Lors de l'Assemblée Générale (une fois par an), tous les coopérateurs sont invités à se rassembler, pour échanger et se prononcer sur les actions de la SCAPIAD.

Avec plus de 1700 associés coopérateurs, l'histoire nous rappelle que le quorum légal n'est jamais atteint (présence de la moitié des associés coopérateurs +1) ce qui ne permettra pas à la 1^{ère} AG (Assemblée Générale) d'être délibérante avec constat de défaut de quorum sans donner lieu à aucune présentation. L'ordre du jour étant reporté à la deuxième AG.

De fait, le vote effectif des résolutions et la prise de décisions réelles n'interviennent que lors de la deuxième AG, **aussi nous vous engageons instamment à participer à la deuxième AG ordinaire délibérante quel que soit le nombre de participants**. Lors de cette deuxième AG, outre les informations à caractère légal et réglementaire (rapport de gestion, approbation des comptes ...), l'accent sera mis sur les points qui concernent la vie de la Coopérative.

----- à découper -----

POUVOIR

Je soussigné(e), associé(e) coopérateur de la SCAPIAD donne

pouvoir à Mme/M., associé(e) coopérateur de la SCAPIAD, pour me représenter à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra :

Le vendredi 30 septembre 2022 à POISAT

En conséquence, assister à la-dite réunion, prendre part en mon nom à toutes les discussions ainsi qu'à tous les votes sur les questions de l'ordre du jour, signer toutes les listes de présence et procès- verbaux, substituer en toute ou partie les présents pouvoirs et généralement faire le nécessaire, promettant l'agrément.

Fait à, leSignature

Signature précédée des mots « BON POUR POUVOIR »